

Questions reçues par courriel au moment de la
première partie de l'audience du raccordement de la Romaine

Courriel 1 : M. Marc Bellavance

Mesdames, Messieurs les commissaires

J'aimerais, par la présente, apporter ma contribution en tant qu'ingénieur forestier aux débats sur le projet de raccordement du projet La Romaine. Mon questionnement concerne les émissions de GES du projet de raccordement mais aussi celles du projet principal car les deux sont impactés de la même façon. Afin de bien faire comprendre mes interrogations quant aux données déposées par le promoteur je présente mon argumentation en préambule.

Préambule

La forêt un écosystème dominant qui bien souvent dans ce genre de projet est considérée surtout comme élément contraignant occasionnant principalement des dépenses aux promoteurs. C'est si vrai que lors de la construction des barrages sur la rivière La Romaine, on peut se permettre de récupérer seulement 754 000 m³ (31%) de tout le total de la biomasse affecté par ces travaux tout en envoyant plus de 1 million de m³ de bois au fil de l'eau et en noyant le restant soit près de 700 000 m³ (1).

Cette pratique étant bien établie, la même situation se reproduit au niveau des lignes de transport. On prévoit y récupérer 206 000 m³ (31%) sur les 656 000 m³ présents sur le terrain (2).

Je suis en mesure de comprendre les motivations de ces décisions et aussi d'évaluer les difficultés opérationnelles, les contraintes du marché et les coûts supplémentaires qu'occasionneraient la récupération de tous ces volumes, mais cela ne rend pas cette orientation acceptable pour moi et on ne doit surtout pas en minimiser les impacts réels.

(1) référence : Aménagement hydroélectrique de la rivière La Romaine, Études forestières, Portrait forestier, Consultants forestiers DGR inc, janvier 2006

(2) référence : PR3.3 Étude de tracé, Hydro-Québec

En relation avec ces pratiques, le sujet qui me préoccupe, et qui apporte un éclairage très différent à la situation, concerne les émissions de GES. Dans tous les documents présentés par le promoteur on y affirme que le bois, qui est reconnue comme ayant un effet neutre sur les émissions de GES, n'a aucun impact mesurable sur le bilan du projet.

Je ne désire nullement contester l'affirmation que les forêts sont considérées comme producteurs neutres de carbone sur l'ensemble de leur cycle de vie, car elle est fondée, mais peut-elle s'appliquer réellement pour ce genre de projet? Le promoteur indique clairement dans sa documentation que la perte du couvert forestier dans les emprises des lignes est irréversible au même titre, bien sur, que les superficies ennoyées par les bassins des réservoirs. Peut-on alors se servir de cet aspect positif du bois, l'effet neutre sur les émissions de GES, alors que l'on arrête complètement le cycle de vie de la forêt par la soustraction de ces superficies à la production forestière? Pour ma part c'est difficilement justifiable et l'argumentation déposée n'a jamais abordée le dossier en ce sens.

Donc, comme le cycle de vie est interrompu, la biomasse présente sur ces superficies devient exclusivement une source de GES.

Afin de visualiser et quantifier la problématique qu'engendre cette façon de procéder et dans le but de valider la justification économique qui supporte cette orientation, j'aimerais déposer ma propre évaluation de l'impact mesurable des émissions de CO₂e. Je jumèle les analyses des lignes de transport et des bassins des barrages car on y retrouve la même situation et même si l'autorisation est donnée pour les barrages, votre organisme a justement recommandé de faire un suivi des GES pour le projet des barrages. Premièrement, la superficie exclusivement forestière affectée par ces travaux est de l'ordre de 188 km², soit l'équivalent de près de 470 lots boisés. Il semble que c'est peu pour ce genre de projet mais cela demeure quand même très significatif.

La biomasse forestière totale de ces 2 projets est évaluée avec des méthodes standard à 3,12 Mm³ (2,65 Mtmv) tandis que celle souterraine est estimée à 0,49 Mm³ (0,42 Mtmv). On doit tenir compte de cette dernière car la perte irrémédiable de la vocation forestière de ces superficies nous oblige à en comptabiliser tous les éléments. On arrive donc à un total de 3,62 Mm³ de biomasse affectés par ce projet.

Le promoteur a indiqué qu'il prévoyait faire récupérer 0,96 Mm³ de ce total, ce qui laisse sur et sous le terrain plus de 2,66 Mm³ (2,26 Mtmv).

3

Ce stock de bois est constitué à 50% d'eau et surtout 25% de carbone. Il est reconnu que lorsque le bois se décompose, chaque tonne de carbone génère 3,667 tonne de CO₂e. On peut ainsi estimer les émissions totales de CO₂e provenant de cette biomasse à plus de 2,07 Mt et celles-ci ne peuvent pas être neutralisées par la régénération du site.

Ainsi donc les impacts, seulement au niveau du bois, peuvent être quantifiés et sont très significatifs même étalés sur 10 ans. Afin d'évaluer la valeur de cette orientation on peut considérer que dans certains programmes, le gouvernement du Québec attribue jusqu'à 40\$ par tonne de CO₂e alors qu'en Europe la tendance, en raison de la réglementation, oscille entre 20 à 30\$ par tonne de CO₂e.

À partir de ces nouveaux faits, je pense qu'il serait pertinent maintenant d'analyser de nouveau la justification de laisser ces très importants volumes en perdition sur le terrain.

Des solutions viables existent et d'ailleurs un groupe à lequel je suis associé a déjà déposée à la communauté d'Ekuanitshit une proposition de partenariat pour utiliser cette biomasse qui a tout de même un potentiel énergétique très considérable qui équivaut à plus de 3,4 millions de barils de pétrole. Toutefois, mon intervention actuelle ne vise nullement à faire la promotion de ce projet en particulier mais cherche plutôt, dans un premier temps, à faire prendre conscience de la situation. Ensuite, si la pertinence de mes observations se révèlent appropriée il sera possible d'envisager cette option ou d'autres qui sont plus simples encore et qui ont plus de retombées pour le Québec. Évidemment ces options devront toutes considérer que le bois provenant de cette source ne pourra plus avoir l'étiquette carbone neutre.

Questions :

1. L'interruption irrémédiable du cycle de vie de ces écosystèmes forestiers change-t-elle la notion de producteur neutre de carbone et ce dans un contexte où le promoteur ne planifie aucun travaux compensatoire?
2. Est-il acceptable en tant que société d'autoriser un promoteur à envoyer plus de 1 000 000 de m³ au fil de l'eau, à en noyer 700 000 m³ et en laisser 450 000 autres m³ se décomposer sur le terrain quand on sait que

cette biomasse, de moindre qualité certes, génèrera peu importe l'interprétation de la question 1 plus de 1 688 196 tonne de CO2e?

4

3. Ne vaudrait-il pas mieux utiliser aussi cet important potentiel énergétique (2,7 M de barils de pétrole) pour le bénéfice du Québec en l'utilisant par exemple aux Iles-de-la-Madeleine afin de remplacer le diésel servant à la production électrique?

Merci de votre attention.
Marc Bellavance, Ing.f

Courriel 2 M. André Vigneault

Ayant un chalet en bordure de la route permanente au pk(route) 25 je serais dans l'obligation de circuler et de traverser sous la ligne électrique.

Ma question est " est-ce qu'il y a un danger pour la santé ? et est-ce que sa va prendre une permission spécial comme pour circuler sur la route.

Courriel 3 M^{me} Guylaine Côté :

Bonjour,

1- Les paysages de la région et leur look « Grande nature » sont des atouts précieux en tourisme, d'autant plus dans un contexte où l'on veut charmer la clientèle des croisières internationales. Certains de ces navires ont en effet plus d'une dizaine d'étages de haut, ce qui donne à leurs passagers la chance de voir le paysage d'une tout autre perspective.

J'aimerais savoir avec quel type d'objectif les photos utilisées pour réaliser les simulations présentées lors de l'audience, ont été prises? Il faut savoir que l'utilisation d'un objectif « grand angle » induit un effet d'éloignement important qui ne correspond en rien à ce qui est perçu par l'oeil humain.

2- Hydro -Québec a indiqué que plusieurs modifications avaient été apportées au tracé de la ligne suite à des discussions avec le milieu, dont celui d'éviter des sentiers de plein air. J'aimerais qu'Hydro-Québec précise à combien de mètres passera le tracé de la ligne des pistes de ski de fond du Centre de Plein air de la Minganie? S'il sera visible des pistes? Quel type de pylônes sera utilisé à proximité des pistes et quelle sera la largeur du déboisement pour ce type de pylône? Enfin, quel sera le nombre de décibels maximum qui pourra être entendu par les gens qui skieront à proximité de ces pylônes?

3- En Minganie, une grande partie des pylônes serait cachée de la route #138, si le tracé de la ligne de transport passait au nord des montagnes situées près du lac Okoneo. Est-ce que Hydro-Québec a vérifié cette possibilité? Si oui, à quel montant évalue-t-il la différence de coûts entre ce tracé et celui prévu plus au sud?

4- Hydro-Québec indiquait que les coûts de transport par voie d'eau était 2 fois plus importants que par voie terrestre. Est-ce que cette évaluation tenait compte des coûts de réparation du réseau routier suite à leur passage? Est-ce que des compensations sont prévues pour les réparations du réseau routiers dans le cadre de ce projet?

5-On parle maintenant de 5 chantiers au lieu de 3 pour le déboisement. Ces travaux et la présence de centaines de travailleurs vivant sur des campements amèneront une quantité importante de déchets domestiques. Je m'interroge sur la façon dont Hydro Québec compte gérer ces déchets, dans le contexte où nous n'avons qu'un dépotoir régional dont la durée de vie s'est passablement raccourcie au cours des derniers mois. Et qu'en est-il des impacts qu'auront sur le milieu, les eaux usées de ces chantiers. Sont-ils à proximité de rivières et de lacs utilisés par des villégiateurs? Est-ce qu'un suivi est en cours et va se poursuivre?

6-Les services du Centre de santé e t de services sociaux de Havre-St-Pierre connaît déjà des problèmes de recrutement de

personnel alors que nous ne sommes pas encore au plus fort du projet de la Romaine. De plus, la région a déjà peu d'ambulances pour desservir la Minganie. Quelles solutions sont actuellement négociées avec le milieu pour contrer ces problèmes?

Guyline C.
Citoyenne de Havre-St-Pierre